

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Département L'an deux mil seize,  
L'Allier le dix huit mai à 19 heures 30  
**TRONGET** le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de M. Alain DETERNES.

Convocation  
du 12/05/2016 Etaient présents : Mrs Patrick AMATHIEU, Laurent  
BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Jean-Bernard  
CONTOUX, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT,  
Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER,  
Franck VALETTE, Mmes Elena BARANSKI, Michèle  
CARLIER, Annie WEGRZYN.

Membres en  
exercice :15 Excusée : Mme Audrey TORRES.  
présents :14

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Pascal RAYNAUD a été élu secrétaire.

---

## MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION D UNE SALLE ASSOCIATIVE N°23/2016

---

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Des travaux sont nécessaires sur le bâtiment existant situé Passage de la Mairie, pour son usage et sa pérennité et pour répondre à une forte activité associative. Il existe une forte demande de mise à disposition de locaux que la commune n'arrive pas à satisfaire aujourd'hui. Les locaux sont mis à disposition des associations pour des rencontres des membres des associations et réunions occasionnelles et du rangement. Ce projet prévoit donc de créer un bâtiment modulaire (définition du besoin)

De manière à respecter le principe de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, une annonce sur Kleekoon a été publiée le mercredi 27 avril 2016 (publicité).

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 18 mai 2016 à 12 heures 00. Les offres devaient être transmises à Mr le Maire de la commune de Tronget.

Les critères de choix des candidats et des offres, déterminés lors de la consultation, étaient les suivants :

**1. Prix des prestations (60%)**

**Critère 1 : Prix des prestations (note sur 10 points)**

une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat.

Il sera fait application de la formule :

Note = (Prix offre moins disante / prix offre) x 10

**2. Valeur technique de l'offre (40%)**

**Critère 2 : Valeur technique de l'offre (note sur 10 points)**

La commission communale s'est préalablement réunie le mercredi 18 mai 2016 pour ouvrir les plis reçus et pour analyser et classer les offres selon les critères.

.../...

La commission communale propose de retenir selon le classement établi :  
le constructeur OCEBLOC, ZA PRA DE SERRE 63960 VEYRE MONTON  
pour la construction d'un bâtiment modulaire d'un montant de 157 100.00 euros H.T.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale s'est préalablement réunie pour ouvrir les plis reçus. Une seule société a présenté sa candidature et son offre :

ORDRE D'ARRIVEE	Date	Sociétés	Adresse
1	17/05/2016	OCEBLOC	ZA PRA DE SERRE 63960 VEYRE MONTON

Lot 1	BATIMENT
Sociétés	montant H.T. de l'offre
OCEBLOC	157 100,00

Une analyse et un classement des offres a été établi selon les critères :

<b>LOT N° 01 : BATIMENT MODULAIRE</b>	<b>ESTIMATION HT :</b>	<b>155 000,00 €</b>
---	------------------------	---------------------

Entreprise	ANALYSE				PONDERATION ET CLASSEMENT DES OFFRES							
	Acte d'Engagement €uros H.T.	Total Vérifié €uros H.T.	BASE		BASE	Valeur technique (40%)					BASE	
			Écart au 1er en %	Écart à l'estimation en %		Prix (60 %) Note : de 1 à 60	Moyens humains & matériels mis en œuvre 2 pts	Références sur opérations similaires 3pts	Matériaux mis en œuvre 2 pts	Mode de déroulement des travaux 3 pts	Note finale sur 40	TOTAL
<b>OCEBLOC</b>	<b>157 100,00 €</b>	<b>157 100,00 €</b>		1,4%	60,00	2,00	3,00	2,00	3,00	40,00	100,00	<b>1</b>

Après prise de connaissance du classement ci-avant la commission communale propose de retenir les lauréats suivants :

**LOT 1 :**

La société OCEBLOC  
ZA PRA DE SERRE  
63960 VEYRE MONTON

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de travaux pour la construction d'un bâtiment modulaire, lot N°1 à la société OCEBLOC, pour un montant de 157 100.00 euros H.T.

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D UNE SALLE ASSOCIATIVE  
DEMANDE D ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX  
SUR LE BATI ANNEE 2016  
N°24/2016**

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 09 février 2016 sollicitant une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre des travaux sur le bâti pour l'année 2016.

Il indique qu'un accord de principe a été accordé par la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Allier le 25 avril 2016 et que l'obtention de l'accord définitif se fait sur les devis ou marchés validés.

La collectivité est en possession des différents documents administratifs nécessaires à ce projet, ainsi, le conseil municipal approuve définitivement le projet de construction d'une salle associative et sollicite un accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux sur le bâti pour l'année 2016, **au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 207 905,60 euros HT.**, approuve le plan de financement joint et confirme l'inscription de ces dépenses au budget primitif 2016.

**PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF SALLE ASSOCIATIVE**

<b>DEPENSES en euros</b>			<b>RECETTES en euros</b>			
Nature	HT	TTC	Partenaires	Montant	Décision	Pourcentage de financement
architecte	3 000,00	3 600,00	Fédération Française de Football	40 000,00	validé	19,24%
fondations maconnerie	18 000,00	21 600,00				
démontage préfabriqué	22 380,00	26 856,00				
raccordement réseaux électrique et eau	7 425,60	8 910,72	reserve parlementaire	2 500,00	validé	1,20%
elements modulaires	138 120,00	165 744,00	DETR	53 515,00	validé	25,74%
surcoût architectural	18 980,00	22 776,00	DETR surcoût architectural	6 404,80	validé	3,08%
<i>S/TOTAL</i>	<i>157 100,00</i>	<i>188 520,00</i>	CD03	62 371,68	accord principe	30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>207 905,60</b>	<b>249 486,72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 791,48</b>		79,26%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>43 114,12</b>	<b>84 695,24</b>				

---

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR  
N°25/2016**

---

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire rappelle qu'en novembre 2015, le contrat d'un agent en emploi d'insertion au service technique est arrivé à terme.

Compte tenu des besoins, il propose de poursuivre la volonté de la collectivité d'aider un jeune à s'insérer dans la vie professionnelle.

Ainsi, il sollicite l'avis pour la création d'un emploi d'avenir qui aura pour mission de

- de réaliser les tâches polyvalentes d'entretien des bâtiments et espaces publics aux services techniques,

à compter du 30 mai 2016 sur une base de 35 heures par semaine

et rappelle les modalités du dispositif des emplois d'avenir, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Les conditions sont suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00
- Rémunération : 100 % du SMIC

et de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes à compter du 30 mai 2016.

- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer les différents documents.

---

**PROJET RCEA de 2x2 VOIES DANS L ALLIER  
N°26/2016**

---

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur le projet de 2 x 2 voies de la RN 79 appelé également RCEA par recours à une concession autoroutière dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 25 avril au 17 juin 2016.

Il rappelle les délibérations de décembre 2010 et d'avril 2015 qui demandaient que les bretelles de l'échangeur de Le Montet restent en accès gratuit afin garantir la sécurité du trafic local dans le cadre d'une mise en concession autoroutière de l'axe entre Montmarault et Digoïn.

En effet, l'instauration de barrières de péages sur les bretelles de l'échangeur de Le Montet rendant le trafic local payant se traduirait par la sortie à Cressanges, desservant les communes du canton, mais également de tous les véhicules circulant vers le Nord en direction de la forêt de Tronçais ou Villefranche, qui aujourd'hui sortent à la bretelle de Le Montet. Ce trafic n'est pas négligeable, au regard du tissu artisanal fort, irriguant le territoire mais également des pôles économiques tels que la forêt de Tronçais ou Villefranche d'Allier, qui génèrent un trafic poids lourds important. Ce trafic ne pourra d'ailleurs pas être concerné par les arrêtés d'interdiction de circuler sur les routes départementales ou locales puisqu'il concerne en partie la desserte locale et non le transit. Par ailleurs, la RD 945 ne peut pas faire l'objet d'interdiction de circuler compte tenu de son classement en route à grande circulation et de son statut d'itinéraire de délestage de la RN 79.

Ce report de trafic passerait systématiquement par la commune de Tronget et ne ferait qu'augmenter la dangerosité récurrente sur la RD 33, notamment au croisement RD 33 / RD 107, très accidentogène et pour lequel les services de l'État et du Département, n'ont à ce jour, pas trouvé de solution sécurisante.

Le Conseil Municipal demande à ce que la commission d'enquête prenne en compte la demande de la collectivité à savoir que les bretelles de l'échangeur de Le Montet restent en accès gratuit, solution tout à fait envisageable, la seule garantissant la sécurité du trafic local.

---

**DECISION MODIFICATIVE :  
CREDITS SUPPLEMENTAIRES  
N°27/2016**

---

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

Le Conseil Municipal décide de voter les crédits supplémentaires suite à des recettes non inscrites au budget primitif :

**En Recettes**

pour les TAP de + 1820.00 euros à l'article 7488 (prévu 7 000.00 euros au BP 2016)  
et sur le rachat d'un contrat de photocopieurs + 8 168.00 euros à l'article 7788

**En dépenses**

Dépenses imprévues de fonctionnement 9 988.00 euros à l'article 022

---

**QUESTIONS DIVERSES HORS SEANCES**

---

1/ Calendrier prévisionnel des élections : revoir lieu de vote salle annexe ou mairie Elections présidentielles 23 avril et 7 mai 2017 Elections législatives 11 et 18 juin 2017

2/ Cérémonie à l'initiative du foyer départemental de l'enfance du 24 mai à 09h30 installation d'une plaque symbolisant la république sur l'école maternelle :

- Un pot sera offert aux enfants qui participent et aux associations d'anciens combattants

Le foyer départemental demande si la collectivité souhaite disposer de la plaque avant la cérémonie, elle sera disponible le vendredi 20 mai. .

3/ TAP :

- Spectacle de fin d'année à la salle des fêtes Compagnie La balladingue le jeudi 02 juin 2016 de 15h30 à 16h30 et invitation de Mme PRUVOT du fait du bénévolat sur le jonglage
- Proposition du thème assez large pour ne pas se restreindre sur les activités de l'an prochain par les animatrices :

« Les couleurs »

souhaitez vous attendre la prochaine réunion des TAP le 8 juin ou non pour qu'elles commencent leur préparation et démarrent plus tôt les activités en septembre.

4/ Personnel communal :

Stage d'immersion de Valentin PETIT-JEAN aux services techniques du 17 au 27 mai 2016 .

5/ MAM :

avancement du dossier

6/Pêche :

Devis pour comptage et estimation du poids des poissons : 300.00 euros H.T. (pisculture Bone)

7/ FREDON : alternative aux desherbants

8/ Réunions :

Commission samedi 21 mai à 09h00

Salle associative : réunion du 24 mai à 17h00 avec CMB pour démolitions et recyclage désamiantage